



RÉSOLUTIONS - 2012

TABLE DES MATIÈRES

Numéro		Page
<u>SESSION RÉGULIÈRE DU 20 MARS 2012</u>		
2012-03-029	Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 20 mars 2012	14
2012-03-030	Adoption du procès-verbal de la session régulière du 21 février 2012	14
2012-03-031	Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 15 mars 2012	14
2012-03-032	Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 15 mars 2012	15
2012-03-033	Embauche d'une stagiaire pour le poste de chef d'équipe de l'Écopatrouille 2012	15
2012-03-034	Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect	16
2012-03-035	Autoriser Madame Chantal Bouchard, agente de développement rural, à assister à la formation nationale des agents de développement rural du 14 au 18 mai 2012, au lac Delage	17
2012-03-036	Dépôt du rapport d'activités 2011, du plan de travail 2012 et adoption des champs d'intervention prioritaires du Pacte rural de la MRC de Sept-Rivières	17
2012-03-037	Participation de monsieur Philippe Gagnon, aménagiste, au Congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), qui se tiendra à Québec les 25, 26 et 27 avril 2012	18
2012-03-038	Autoriser Monsieur Alain Lapierre, directeur général, à assister à la formation « Résolution de conflits et de problèmes au travail »	18
2012-03-039	Accorder une subvention au groupe Scout de Sept-Îles	18
2012-03-040	Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement No 2012-235 amendant le règlement No 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Sept-Îles	19
2012-03-041	Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement No 2012-236 amendant le règlement No 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Sept-Îles	19
2012-03-042	Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement No 2012-237 amendant le règlement de zonage No 2007-103 de la Ville de Sept-Îles	20
2012-03-043	Levée de la session	21



PROJET D'ORDRE DU JOUR

SESSION RÉGULIÈRE DU 20 MARS 2012

À 16 H 30

1. OUVERTURE DE LA SESSION, constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 20 MARS 2012

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 21 FÉVRIER 2012

- A) Session régulière du 21 février 2012

4. CORRESPONDANCE

Aucune

5. ADMINISTRATION

- A) Approbation des comptes à payer (MRC) au 15 mars 2012;
- B) Approbation des comptes à payer (TNO Lac-Walker) au 15 mars 2012;

6. DOSSIERS SPÉCIAUX

- A) Embauche d'une stagiaire pour le poste de chef d'équipe de l'Écopatrouille 2012
- B) Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect
- C) Autoriser madame chantal bouchard, agente de développement rural, à assister à la formation nationale des agents de développement rural du 14 au 18 mai 2012, au lac Delage
- D) Dépôt du rapport d'activités 2011, du plan de travail 2012 et adoption des champs d'intervention prioritaires du Pacte rural de la MRC de Sept-Rivières
- E) Participation de monsieur Philippe Gagnon, aménagiste, au Congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), qui se tiendra à Québec les 25, 26 et 27 avril 2012
- F) Autoriser Alain Lapierre assister formation « résolution de conflits et de problèmes au travail »
- G) Subvention groupe scout de Sept-Îles

7. SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

- A) Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2012-235 amendant le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Sept-Iles
- B) Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2012-236 amendant le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Sept-Iles
- C) Conformité au schéma d'aménagement concernant l'amendement au règlement de zonage N° 2007-103 – Agrandissement de la zone 927 s, ajout d'usages spécifiquement autorisés et de normes d'entreposage

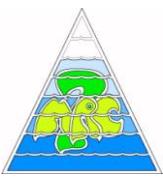
8. AVIS DE MOTION

- A) Règlement régissant les activités de camping sur une partie des terres du domaine de l'État

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SESSION



Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingtième jour du mois de mars de l'an deux mille douze à seize heures trente (20-03-2012 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Serge Lévesque, préfet et maire de la Ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, Ville de Sept-Îles
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 0

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le préfet, monsieur Serge Lévesque, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2012-03-029

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 20 mars 2012

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 20 mars 2012 tel que présenté".

2012-03-030

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 21 février 2012

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière 21 février 2012 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

Aucune

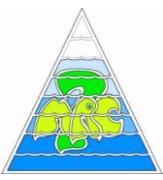
2012-03-031

Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 15 mars 2012

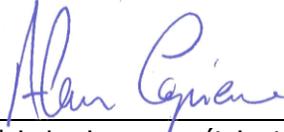
IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 15 mars 2012, au montant de 98 824,46 \$".
(Voir annexe "A")



Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.


Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2012-03-032

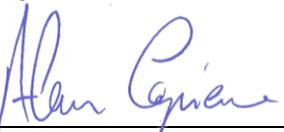
Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 15 mars 2012

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 15 mars 2012 au montant de 45 270,04 \$".
(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.


Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2012-03-033

Embauche d'une stagiaire pour le poste de chef d'équipe de l'Écopatrouille 2012

ATTENDU QUE la présence d'un chef d'équipe au sein de l'Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières améliore la performance sur le terrain de l'équipe de sensibilisation, permettant ainsi d'augmenter les retombées du projet dans la communauté;

ATTENDU QUE le poste a été occupé, depuis sa création en 2009, par des stagiaires de niveau universitaire et que ces expériences se sont avérées des plus enrichissantes autant pour la MRC de Sept-Rivières que pour les étudiants embauchés;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a fait une offre de stage dans diverses universités pour combler le poste de chef d'équipe 2012;

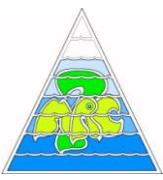
ATTENDU QUE madame Annie Guérard, étudiante à la maîtrise en Environnement de l'Université du Québec à Montréal, a été sélectionnée parmi les personnes convoquées en entrevue.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE madame Annie Guérard soit embauchée comme chef d'équipe de l'Écopatrouille à compter du 1^{er} mai jusqu'au 24 août 2012 et que cet emploi soit considéré comme un stage étudiant au sein de la MRC de Sept-Rivières;



QUE la MRC de Sept-Rivières consent à verser un salaire de 17 \$ de l'heure et les avantages sociaux liés aux emplois étudiants;

QUE madame Caroline Cloutier, agente de développement durable et responsable du projet de l'Écopatrouille, soit en charge de réaliser les activités de supervision et d'évaluation de madame Guérard en lien avec la réalisation de ce stage".

2012-03-034

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

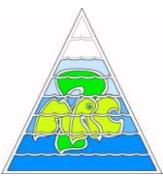
CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un des ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;



EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'EXPRIMER l'objection de la MRC de Sept-Rivières à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

2012-03-035

Autoriser Madame Chantal Bouchard, agente de développement rural, à assister à la formation nationale des agents de développement rural du 14 au 18 mai 2012, au lac Delage

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Chantal Bouchard, agente de développement rural, à assister à la formation nationale des agents de développement rural, du 14 au 18 mai 2012, au Lac Delage;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

2012-03-036

Dépôt du rapport d'activités 2011, du plan de travail 2012 et adoption des champs d'intervention prioritaires du Pacte rural de la MRC de Sept-Rivières

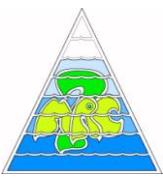
ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté en décembre 2006 la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et que la ministre des Affaires municipales et des Régions est chargée de son application;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a signé un nouveau Pacte rural 2007-2014 avec la ministre des Affaires municipales et des Régions en mars 2007;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières s'est ainsi engagée à la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a déposé auprès de la ministre le Plan de travail 2007-2014;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit annuellement faire le suivi de ce plan, en réviser le contenu afin de transmettre un rapport d'activités ainsi qu'un plan de travail annuel au ministère des Affaires municipales et des Régions;



ATTENDU QUE dans ce plan de travail, la MRC de Sept-Rivières définit des champs d'intervention prioritaires de même que les modalités et conditions d'application pour les projets 2012;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le dépôt du Rapport d'activités 2011 et le dépôt du Plan de travail 2012 du Pacte rural qui seront acheminés au ministère des Affaires municipales et des Régions;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les priorités suivantes pour les projets qui seront présentés en 2012 dans le cadre du programme Pacte rural :

- Animation du milieu
- Développement local
- Environnement
- Mise en valeur du potentiel humain

QU'un avis soit publié dans les journaux locaux afin de diffuser l'appel de projet pour l'année 2012.
(Voir annexe "C")

2012-03-037

Participation de monsieur Philippe Gagnon, aménagiste, au Congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), qui se tiendra à Québec les 25, 26 et 27 avril 2012

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la participation de monsieur Philippe Gagnon, aménagiste, au prochain congrès de l'AARQ, qui se tiendra à Québec les 25, 26 et 27 avril 2012;

QUE le Conseil autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

2012-03-038

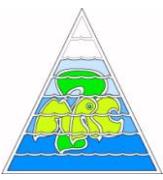
Autoriser Monsieur Alain Lapierre, directeur général, à assister à la formation « Résolution de conflits et de problèmes au travail »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre à assister à la formation organisée par la COMAQ, «Résolution de conflits et de problèmes au travail», qui aura lieu les 19 et 20 avril 2012, à Sept-Îles;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".



2012-03-039 Accorder une subvention au groupe Scout de Sept-Îles

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde une subvention de 500 \$ au groupe scout de Sept-Îles à titre de contribution pour service rendu, suite à la livraison d'avertisseurs de fumée au secteur Lac Daigle;

QUE les sommes soient prises à même le poste budgétaire du TNO « Projets spéciaux »."

2012-03-040 Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2012-235 amendant le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme »;

ATTENDU QUE le règlement N° 2012-235 amendant le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » a été adopté conformément à la Loi par le conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 109.6 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au plan d'urbanisme face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2012-235 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

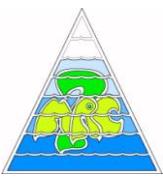
QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant le règlement N° 2012-235 amendant le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Sept-Îles".

2012-03-041 Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2012-236 amendant le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme »;

ATTENDU QUE le règlement N° 2012-236 amendant le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » a été adopté conformément à la Loi par le conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 109.6 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au plan d'urbanisme face aux objectifs du schéma d'aménagement



et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2012-236 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant le règlement N° 2012-236 amendement le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Sept-Îles".

2012-03-042

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2012-237 amendement le règlement de zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2012-237 amendement le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2012-237 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller de comté, Monsieur Jean Masse, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Sept Rivières, sera présenté pour adoption, un règlement régissant les activités de camping sur une partie des terres du domaine de l'État dont est responsable la MRC de Sept-Rivières en vertu de l'entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.



PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-03-043

Levée de la session

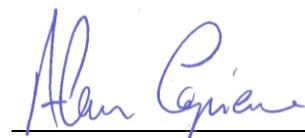
IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame
Henriette Lapierre;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 20 mars 2012 soit et est levée à
16 h 44."



Serge Lévesque
Préfet et maire, Ville de Sept-Îles



Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER

MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 15 MARS 2012

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de mars 2012	5 781.33 \$
2. LAURENCE MÉTHOT	
Réf. : -Déplacement pour session du 21 février 2012.....	63.00 \$
Réf. : -Déplacement pour caucus spécial du 13 mars 2012.....	63.00 \$
3. JEAN MASSE	
Réf. : -Déplacement pour rencontre au Lac Daigle du 20 février 2012.....	14.40 \$
4. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour février 2012.....	72.00 \$
5. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacement et autres MRC pour février 2012.....	50.25 \$
6. CAROLINE CLOUTIER	
Réf. : -Frais de déplacement et autres MRC pour février 2012.....	124.20 \$
Réf. : -Frais de repas pour le 16 février 2012, Port-Cartier.....	25.00 \$
7. CHANTAL BOUCHARD	
Réf. : -Frais de déplacement et autres pour janvier et février 2012.....	369.67 \$
8. HERVÉ DERAPS	
Réf. : -Remboursement frais de cellulaire mars 2012.....	39.41 \$
9. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour février 2012.....	4 446.69 \$
10. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour février 2012.....	9 729.96 \$
Réf. : -Paiement sur production du sommaire pour 2011.....	89.16 \$
11. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour février 2012.....	722.24 \$
12. SSQ, GROUPE FINANCIER	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour février 2012.....	3 574.48 \$
13. STANDARD LIFE	
Réf. : -Assurance-collective pour mars 2012.....	1 705.50 \$
14. LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de février 2012.....	2 990.84 \$
15. COGECO	
Réf. : -Frais pour mars 2012.....	52.88 \$
16. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables pour imprimante réseau en date du 1-03-2012.....	287.35 \$
Réf. : -Achat module pour imprimante-copieur.....	1 086.51 \$
17. COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX	
Réf. : -Quote-part opérations, versement de mars 2012.....	30 000.00 \$
18. MUNICIPALITÉ TNO LAC-WALKER	
Réf. : -Remboursement TPS au 31-12-2011.....	3 383.06 \$
19. AARQ	
Réf. : -Adhésion 2012 pour Philippe Gagnon.....	436.90 \$
20. FRANCO TYP-POSTALIA	
Réf. : -Location trimestrielle machine à timbres.....	131.07 \$
21. PUBLICATIONS CCH	

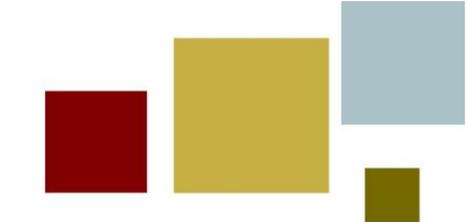
Réf. : -Renouvellement codes des municipalités.....	520.80 \$
22. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais pour cellulaires mars 2012 et inter. février 2012.....	148.83 \$
23. VISA DESJARDINS	
Réf. : -Comptoir 560; Repas rencontre dg et R.Stéa du 17 février 2012.....	31.56
Réf. : -Comptoir 560; Repas modifications système téléphonique 10-02-2012.....	50.52
Réf. : -Comptoir 560; Repas conseil MRC du 21 février 2012.....	70.11
Réf. : -Provigo; achat divers bureau.....	71.02
Réf. : -Canadian Tire; achat salle du caucus.....	83.54
Réf. : -Bureau en gros; achats salle du caucus et bureau Chantal.....	173.41
Réf. : -Acklands-Grainger; achats pour salle du caucus.....	92.35
24. CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE PORT-CARTIER	
Réf. : -Pacte rural PR2011-06, Deuxième tranche.....	7 832.00 \$
25. SERRURIER ROUSSEL	
Réf. : -Réparation serrure MRC.....	63.23 \$
26. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Solutions de paiement pour les marchands, frais pour février 2012.....	131.14 \$
27. JOURNAL LE NORD-CÔTIER	
Réf. : -Avis public, offres d'emploi étudiants.....	536.93 \$
Réf. : -Avis public, défi écoentreprise 2012.....	343.78 \$
28. TELUS	
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour mars 2012.....	32.25 \$
Réf. : -Frais de service mensuel mars 2012 et inter. février 2012.....	556.21 \$
29. MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER	
Réf. : -Pacte rural PR2012-02, Première tranche.....	4 333.00 \$
30. REGROUPEMENT MAURICIE	
Réf. : -Achat de document pour Chantal Bouchard.....	30.00 \$
31. MAP DESIGN	
Réf. : -Hébergement et nom de domaine, écopatrouille.....	795.63 \$
32. VILLE DE PORT-CARTIER	
Réf. : -Pacte rural PR2012-04, Première tranche.....	750.00 \$
33. LES ÉDITIONS YVON BLAIS	
Réf. : -Loi aménagement urbanisme annoté.....	110.15 \$
34. CLD DE SEPT-RIVIÈRES	
Réf. : -Contribution financière Centre mondial d'excellence des destinations.....	2 000.00 \$
35. CENTRE BUREAUTIQUE SEPT-ILES	
Réf. : -Copies facturables sur Kyocera.....	11.82 \$
36. SAAQ	
Réf. : -Immatriculation camion dodge pour 2012.....	481.15 \$
37. CORPORATION SUN MÉDIA	
Réf. : -Avis public, Gagne ton portable.....	258.69 \$
Réf. : -Avis public, Atelier de formation PC.....	385.17 \$
38. MADAME PASCALE BOIS	
Réf. : -Remboursement frais de voyage, entrevue poste inspecteur.....	592.62 \$
39. CARREFOUR BUREAUTIQUE CÔTE-NORD	
Réf. : -Papeterie diverses.....	97.95 \$
Réf. : -Ameublement bureau Caroline.....	392.93 \$
40. CHAMBRE DE COMMERCE DE SI	
Réf. : -Adhésion pour 2012.....	321.93 \$
41. PG SOLUTIONS	
Réf. : -Achats logiciels Syged et autres frais tel offre de service.....	11 056.44 \$
Réf. : -Contrat soutien et entretien applications pour 2012.....	1 230.40 \$
TOTAL DES DÉPENSES	98 824.46 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 15 MARS 2012

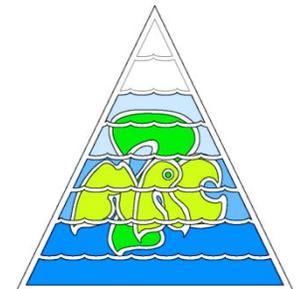
1. MRC DE SEPT-RIVIERES	
Réf. : -Dépenses partageables pour mars 2012.....	13 970.58 \$
2. HYDRO-QUÉBEC	
Réf. : -Éclairage au Lac Daigle pour février 2012.....	556.00 \$
Réf. : -Électricité centre communautaire du 10-01-12 au 5-03-2012.....	868.37 \$
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Réf. : -Services de la Sûreté du Québec pour 2012.....	18 239.00 \$
4. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES	
Réf. : -Facturations contrats de déneigement pour février 2012.....	9 453.59 \$
5. VILLE DE SEPT-ILES	
Réf. : -Enfouissement sanitaire pour janvier 2012.....	382.50 \$
6. ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DU LAC DAIGLE	
Réf. : -Contribution annuelle 2012.....	1 300.00 \$
7. SPCA DE DUPLESSIS	
Réf. : -Fourniture de serv. De protection et de contrôle des animaux, 2012....	500.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	45 270.04 \$

ANNEXE C



Pacte rural
2007-2014

Plan de travail 2012



MRC de Sept-Rivières
106, rue Napoléon, bureau 400
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	
TABLE DES MATIERES	2
MISE EN CONTEXTE DU PLAN DE TRAVAIL 2012	3
PORTRAIT DES COMMUNAUTES RURALES	4-5-6-7-8-9
PORTRAIT DES AIDES FINANCIERES	10-11
ENJEUX ET CHAMPS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES	12-13-14
MOBILISATION ET ANIMATION DES MILIEUX	14-15-16-17
INFORMATION ET REDDITION DE COMPTES A LA POPULATION	18-19
ROLES ET RESPONSABILITES DES INTERVENANTS	19
MODALITES DE GESTION	19-20
Gestion budgétaire – Projet de territoire	20-21
Secteurs dévitalisés	22
Modalités et conditions d'attribution	23-24
Fonds spécial des localités rurales	25-26
Enveloppe budgétaire	27
Appel de projets et dates de tombée	28
Analyse des projets – Comité de recommandations	29-30-31
AGENTE DE DEVELOPPEMENT RURAL	32-33
RESULTATS ATTENDUS ET CONCLUSION	34

MISE EN CONTEXTE PLAN DE TRAVAIL 2012

L'année 2011 est empreinte de plusieurs activités de consultation et de rencontres entre promoteurs et partenaires, élus et intervenants. Des moments réservés aux discussions de la mi-parcours de la 2^{ième} génération et également d'identification des priorités de développement pour les milieux. Une année riche en échange qui nous permet de redynamiser les implications et créer des interactions pour faire émerger des projets en partenariat.

Nous avons poursuivi les actions de connaissances du territoire et ajouter un fonds spécial des localités rurales pour maximiser les efforts d'implication citoyenne.

Le plan de travail 2012 sera sensiblement le même que 2011 en poursuivant l'ensemble des activités. En plus d'accompagner nos porteurs de projets, d'assurer les suivis des consultations, d'encourager les citoyens à prendre part au développement de leur milieu, nous profiterons de l'année pour assembler les données, dresser des portraits et évaluer les différentes avenues pour le dernier tournant 2013-2014 et également, en vue d'une nouvelle génération.

Nous produisons déjà plusieurs outils de références, de redditions, nous avons accentué différentes actions pour parler davantage de la ruralité et nous perséverons en ce sens tout en continuant notre recherche afin d'améliorer sans cesse notre façon de faire. Nous assistons nos confrères dans les différents exercices pour rendre compte des bons coups et actions, opportunités et préoccupations face à la Politique nationale de la ruralité.



LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Officiellement créée le 18 mars 1981 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), la MRC de Sept-Rivières se situe au cœur de la Côte-Nord, entre les MRC de Manicouagan, de la Minganie et de Caniapiscau. D'une superficie de 32 152 km², elle est caractérisée par une mince bande côtière urbanisée et un vaste arrière-pays voué à l'exploitation des ressources forestières, hydroélectriques et fauniques.

Elle est composée de deux villes, *Sept-Îles* et *Port-Cartier* ainsi que des territoires non organisés, le *Lac-Walker* et la *Rivière-Nipissis*. Longeant le côté nord du fleuve Saint-Laurent, à environ 600 km de Québec par voie routière, la MRC de Sept-Rivières occupe une place stratégique le long de la voie maritime du Saint-Laurent par sa localisation géographique et ses nombreux atouts économiques.

Également sur le territoire, deux communautés autochtones Uashat contigu au centre ville de Sept-Îles et Maliotenam à 15 km à l'est.

Les territoires visés par la Politique nationale de la ruralité dans la MRC des Sept-Rivières

Secteur ouest de la MRC : Ville de Port-Cartier

Qui comprend les localités rurales suivantes :

Port-Cartier, secteur Rivière-Pentecôte

- Pointe-aux-Anglais
- Du Grand-Ruisseau
- Baie-des-Homards
- Rivière-Pentecôte

Port-Cartier (Incluant Rivière-Vachon)

Territoires non-organisés

TNO du Lac-Walker
TNO Rivière-Nipissis

Communautés autochtones

Uashat
Maliotenam

Secteur est de la MRC : Ville de Sept-Îles

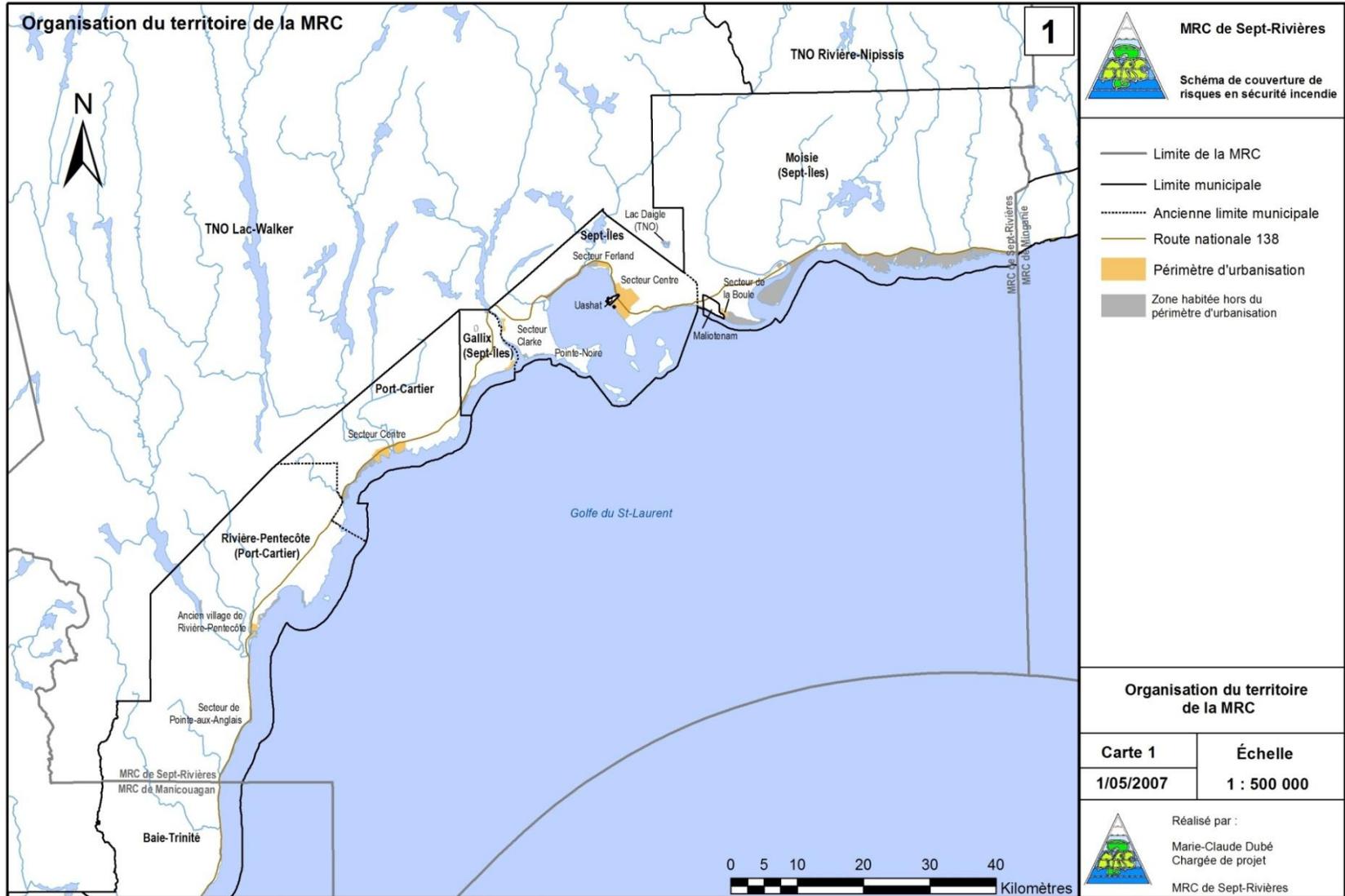
Qui comprend les localités rurales suivantes :

Sept-Îles, secteur Gallix, incluant Lac Labrie

Sept-Îles, secteur Moisie

- Moisie, secteur Matamek
- Moisie, Rang du coude
- Moisie, base de villégiature ou de la Pointe
- Moisie, Place de la Boule et de Grasse

CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE



POPULATION ET SUPERFICIE DU TERRITOIRE

	Localités rurales	MRC	Superficie	Institut de la statistique du Québec (données de 2009)				
Sept-Îles	0	26 345	1 969,42 km ²	La Côte-Nord représente 1,2 % de la population Québécoise avec 96 060 habitants. (95 538) (2010) Institut de la statistique du Québec				
Moisie (2003) (1 555 km ²)	1003							
Gallix (2003) (97 km ²)	704							
TNO	130	130	18 074,80 km ²	La MRC de Sept-Rivières compte pour 36,9 %, la plus peuplée avec 35 765 habitants. 35 701 > 37,3 % (2010)				
Uashat (1,08 km ²)	1 270	2 454	6,1 km ²	31 % de la population de la MRC de Sept-Rivières vit en ruralité				
Maliotenam (5,02 km ²)	1 184							
Port-Cartier	6 235	6 836	1 073,70 km ²	1996	2001	2006	2008	2009
Pentecôte (2003) (773 km ²)	601			36 964	35 376	35 018	35 492	35 765
Territoire MRC	11 127	35 765	32 152 km ²					
TNO Rivière-Nipissis	0,00	0,00	11 036,03 km ²					

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC	Côte-Nord	Sept-Rivières	Manicouagan	Haute Côte-Nord	Caniapiscau	Minganie	Golfe-du- Saint-Laurent
Superficie en terre ferme (2010) / km ²	236 699,6	29 946,0	34 491,1	11 260,8	64 476,3	90 997,4	5 528,1
Densité de population (2010) hab./km ²	0,4	1,2	0,9	1,0	0,1	0,1	1,0
Population totale (2010)	95 538	(37,3 %) 35 701	(33,7 %) 32 231	(12,3 %) 11 807	(4,2 %) 4 095	(6,6 %) 6 398	(5,5 %) 5 306
0-14 ans	16 072	(41,4 %) 6 661	(30,2 %) 4 864	(9,9 %) 1 607	(6 %) 968	(6,5%) 1 050	(5,7 %) 922
Référence par territoire		18,6 %	15 %	13,6 %	23,6 %	16,4 %	17,3 % ¹
15-24 ans	12 112	(35,4 %) 4 299	(35 %) 4 251	(11,3 %) 1 373	(4,9 %) 601	(6,9 %) 840	(6,1 %) 748
Référence par territoire		12 %	13,1 %	11,6 %	14,6 %	13,1 %	14 %
25-44 ans	24 182	(40,2 %) 9 735	(31,2 %) 7 545	(10,6 %) 2 585	(5,5 %) 1 345	(6,3 %) 1 543	(5,9 %) 1 429
Référence par territoire		27,2 %	23,4 %	21,8 %	32,8 %	24,1 %	26,9 %
45-64 ans	29 952	(33,9 %) 10 176	(36,3 %) 10 878	(13,8 %) 4 152	(3,5 %) 1 053	(7,2 %) 2 159	(5,1 %) 1 534
Référence par territoire		28,5 %	33,7 %	35,16 %	25,7 %	33,7 %	28,9 %
65 ans et plus	13 220	(36,5 %) 4 830	(35,4 %) 4 693	(15,8 %) 2 090	(0,9 %) 128	(6 %) 806	(5 %) 673
Référence par territoire		13,5 %	14,5 %	17,7 %	3,12 %	12,5 %	12,6 %
Solde migratoire interrégional (hab.)	37	179	-140	-34	91	-28	-31
Perspectives démographiques (2031/2006) %	- 11,6	-3,4 %	-19,5 %	-18,5 %	-3,8%	-0,5	-20 %
Travailleurs 25-64 ans (2010)		15 435	13 659	4 618	1 927	2 722	1 841
Taux travailleurs 25-64 ans		77,5 %	74,1 %	68,5 %	80,4 %	73,5 %	62,1 %
Revenu d'emploi moyen		54 449	50 076	37 587	72 638	44 101	37 121
Taux de faible revenu (2008)		9 %	9,6%	8,1 %	13,4 %	12,1 %	20,1 %

Nombre de portes en ruralité

Moisie (13,8%)	722	Gallix (7,9%)	413	Port-Cartier (60 %)	3 142
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Matamek (3,8%) ➤ Rang du coude (3,8%) ➤ De la Pointe (2,4%) ➤ Place la Boule (3,7%) 	199 201 127 195	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gallix (5,6%) ➤ Lac Labrie (0,7 %) ➤ Brochu (1,5 %) 	293 37 83	Pentecôte (15,3 %) <ul style="list-style-type: none"> - Pointe-aux-Anglais - Du Grand Ruisseau - Rivière Pentecôte - Baie des Homards 	802
				Port-Cartier (44,9%) (Rivière Vachon)	2 340
TNO Lac Walker (1,1 %)	61	Communautés autochtones (16,7%)			871
		Maliotenam (8,3 %)	437		
		Uashat (8,3 %)	434		

Total de nombres de portes « en ruralité » 5 209

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1996)		Sept-Îles		Moisie		Gallix		Port-Cartier		Pentecôte		MRC		Québec	
Groupes d'âge	0-4 ans	1 655	7 %	65	7 %	35	5 %	400	5 %	30	5 %	2 185	6 %	455 420	7
Groupes d'âge	5-14 ans	3 230	13 %	95	11 %	65	10 %	930	13 %	85	13 %	4 405	13%	916 770	13
Groupes d'âge	15-19 ans	2 035	8 %	60	7 %	35	6 %	610	9 %	55	8 %	2 795	8 %	494 170	7
Groupes d'âge	20-24 ans	1 725	7 %	45	5 %	30	6 %	520	7 %	20	3 %	2 340	6 %	453 815	6
Groupes d'âge	25-54 ans	12400	49 %	475	53 %	305	49 %	3 615	51 %	270	42 %	17 065	50%	3 307015	46
Groupes d'âge	55-64 ans	2 385	9 %	110	12 %	100	16 %	605	9 %	95	15 %	3 295	10%	650 905	9
Groupes d'âge	65-74 ans	1 260	5 %	35	4 %	40	6 %	275	4 %	60	9 %	1 670	5 %	519 675	7
Groupes d'âge	75 et + ans	535	2 %	10	1 %	15	2 %	115	2 %	35	5 %	710	2 %	341 025	5
Âge moyen de la population		34,1		35,5		38		33,6		39,3		36,1		36,3	
Taux de chômage %		14,4		26,4		20		12,8		35,4		15,2		11,8	
Taux d'activités %		67,1		60,1		52,4		63,2		46,1		65,2		62,3	
Revenu moyen des ménages		47 858 \$		41 563 \$		39 386 \$		53 354 \$		37 629 \$		40 473 \$			
(Secteur primaire) industries, agricoles, exploitation ressources		965	7 %	35	8 %	50	20 %	825	25 %	70	34 %	1945	11%	125 205	4
(Secteur secondaire) Industries manufacturières et construction		2 155	17 %	95	22%	75	30 %	750	23 %	50	24 %	3125	18%	744 390	22
(Secteur tertiaire) industries de services		9 950	76 %	295	70%	125	50 %	1 685	52 %	85	42 %	12140	71%	2 508 445	7

Portrait des aides financières du PACTE RUAL 2002-2011

Localités rurales	Projets	Organismes	Aides financières
Pentecôte	26	11	246 795 \$
Port-Cartier	59	26	537 919 \$
Gallix	16	6	157 436 \$
Moisie	12	9	155 650 \$
TNO	6	3	26 933 \$
Territoire	7	6	39 248 \$
Uashat et Maliotenam	11	5	139 234 \$
Total	137 projets	66 organismes	1 303 214 \$

Mise de fonds des promoteurs de projets	1 342 982 \$
Mise de fonds des différents partenaires financiers	416 810 \$
Aide financières du Pacte rural	1 303 213 \$
Retombée directe des projets	3 063 005 \$

**Investissement du Pacte rural depuis le début : 1 303 214 \$
137 projets, 66 organismes bénéficiaires**

Portrait des aides financières par localité et par clientèle

Clientèles	Pentecôte	Port-Cartier	Gallix	Moisie	TNO	Uashat/Malio	Territoire	Total	%
Jeunesse	61 378,34	141 338,15	61 904,00	34 501,00		40 000,00		339 121,49	26%
Culte	105 515,15	70 371,00	37 014,41					212 900,56	16%
Famille Loisir		106 686,03	8 047,00	43 310,87		28 821,00		186 864,90	14%
Aînés	50 299,04	29 162,00	25 470,18					104 931,22	9%
Communautaire		65 751,00			17 645,17			83 396,17	7%
Femmes		30 759,00		3 243,84		42 400,00	10 000,00	86 402,84	7%
Privé		13 250,00	25 000,00	45 650,00				83 900,00	6%
Famille Culture		48 185,82				28 012,70		76 198,52	6%
Environnement				28 944,00	9 288,00		19 248,08	57 480,08	4%
Touristique	9 602,38	22 415,50						32 017,88	2%
Démarrage	20 000,00	10 000,00						30 000,00	2%
Transport							10 000,00	10 000,00	1%
	246 794,91	537 918,50	157 435,59	155 649,71	26 933,17	139 233,70	39 248,08	1 303 213,66	
	19%	41%	12%	12%	2%	11%	3%		100%
	60%		24%		2%	11%	3%		

	Mise de fonds Promoteurs	Partenaires	Contribution Pacte rural	Coût total des projets	Nombre de projets
Première génération 2002-2007	697 966,27	208 342,18	630 771,04	1 537 079,49	68
Deuxième génération 2007-2014	645 015,51	208 467,48	672 442,52	1 525 925,51	69
	1 342 981,78	416 809,66	1 303 213,56	3 063 005,00	137

ENJEUX ET CHAMPS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

- Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées
- La mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales
- La recherche de modèles propres au milieu rural
- Une contribution au développement durable
- Une réponse à la mondialisation des marchés
- Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales
- Le soutien aux territoires dévitalisés
- La notion de projet de territoire

Dans la mise en œuvre du Pacte rural, la **MRC de Sept-Rivières** cible également des enjeux prioritaires :

- Des partenariats solides entre les organismes et les communautés rurales et urbaines
- Le maintien de services de proximité
- La valorisation de nouveaux créneaux d'activités économiques et l'implantation d'activités créatrices d'emplois
- Le soutien aux projets intergénérationnels

Enjeux et priorités pour les **projets de territoire**

- Accès à l'installation d'un réseau internet haute vitesse dans les communautés rurales
- Accès à la mise en place d'un système de transport collectif
- Maintien des écoles de village
- Accueil des nouveaux arrivants
- Formation des organismes communautaires
- Protection et mise en valeur du patrimoine
- Nettoyage environnemental des territoires ruraux
- Sensibilisation de la population face à la protection du littoral
- Consolidation du réseau de sentiers de véhicules hors routes

Les enjeux	Les défis
2012-2013-2014	
<p>La mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales</p> <p>Le soutien aux territoires dévitalisés</p> <p>Le maintien des services de proximité</p> <p>La valorisation de nouveaux créneaux d'activités économiques</p> <p>Le soutien aux projets intergénérationnels</p> <p>La création de partenariats solides entre les organismes et les communautés rurales et urbaines</p> <p>Le maintien des écoles de village</p> <p>La protection et la mise en valeur du patrimoine</p>	<p>La participation citoyenne dans le développement des communautés</p> <p>L'implication bénévole, la relève</p> <p>Les réalités démographiques</p> <p>La mise en valeur des emplois de services</p> <p>L'écart entre la richesse et la pauvreté</p> <p>La sensibilisation des acteurs du milieu</p> <p>Le manque de logements</p> <p>L'émergence de projets de territoire</p> <p>L'accessibilité aux différents services et à la formation</p> <p>– Transport collectif</p> <p>Les bâtiments communautaires et églises</p>

Champs d'interventions prioritaires 2012

La MRC de Sept-Rivières a présenté ses champs d'interventions prioritaires l'an dernier pour statuer sur une nouvelle approche auprès des promoteurs. L'impact est positif et bien qu'il suggère des thématiques générales, elles appellent à l'action et au dynamisme qui visent à valoriser les initiatives des communautés rurales.

- Environnement
- Animation du milieu
- Développement local
- Mise en valeur du potentiel humain

MOBILISATION ET ANIMATION DES MILIEUX

Animation du milieu

Une présence accrue sur le territoire et soutien aux organismes

- Accompagnement, suivi de projets et visites terrain
- Présence aux tables des partenaires
- Soutien des organismes dans leur recherche de financement
- Accompagnement des comités locaux pour développement des projets du fonds spécial des localités rurales
- Mise en place d'une formation annuelle
- Café rencontre

Actions territoriales

À l'échelle de la MRC de Sept-Rivières, l'agente de développement a tenu diverses activités mobilisatrices pour les acteurs du milieu.

- **Un rassemblement territorial au Café théâtre Graffiti** de tous les promoteurs de projets, développeurs, intervenants et élus.
 - Bilan mi-parcours – présentation visuelle
 - Présentation des projets réalisés par localité et clientèles
 - Brunch des participants : échange entre les intervenants
 - Remise d'une revue des projets 2003-2010



- **Une animation d'atelier au Cegep de Sept-Îles**

Dans le cadre d'une activité de consultation réalisée par le Cegep de Sept-Îles
Interpellé pour représenter un secteur du processus de consultation pour la grandeur du territoire

- Qualité de vie



- **Séances d'information
(Sept-Îles et Port-Cartier)**

Invitation grand public des localités rurales à deux rencontres – séance d'information pour présenter la Politique nationale de la ruralité et également dévoiler le nouveau fonds des localités rurales, modalités d'application.

Faire connaître la Politique nationale de la ruralité

- Informer sur les conditions et modalités du programme du Pacte rural
- Échanger sur les projets en cours dans les différents secteurs
- Échanger sur le potentiel du territoire
- Visite terrain et bonification des connaissances du milieu
- Apprivoiser les réalités du milieu

Actions locales : 24 rencontres au cours de l'année répartie sur le territoire. Les localités de Pentecôte et Moisie ont été priorisé pour stimuler les milieux. Des actions concrètes dans la localité de Pentecôte est une contribution complémentaire à la localité reconnue dévitalisée dans le plan de travail.

Pentecôte	Port-Cartier	Gallix	Moisie	Lac Walker	Uashat Maliotenam
7	6	1	5	1	4

Activités de formation

- **Formation annuelle aux organismes** (Sept-Îles et Port-Cartier)

Sans développer une communauté de pratique, la MRC de Sept-Rivière offre annuellement une formation dédiée aux dirigeants d'organismes et de corporations pour les soutenir dans les rôles et responsabilités.

Les objectifs liés à cette activité annuelle :

- Aider à la résolution de problème
- Partage d'information, des ressources et d'expériences
- Entraide dans les projets communs
- Discussion sur les façons de faire
- Croissance de leur performance

La formation 2011 offrait 2 jours d'ateliers comprenant :

AM : Gouvernance « Le guide de l'administrateur » - Mythes et réalités

PM : La trousse de présentation de l'organisme

AM : Coordonner une activité spéciale

PM : Mise en forme d'un journal de bord

Les participants ont également reçu une bibliothèque de documents pratiques pour l'exercice de leur fonction, une boîte à outils comprenant différentes fiches techniques de travail ainsi qu'une boîte aux lettres apportant des adresses incontournables pour la

(Soutien en continu) les documents sont disponibles et des ateliers spécifiques sont présentés sur demande

2008 : Formation en recherche de commandites

2009 : La communauté bénévole change, comment y faire face?

2010 : L'Art et la science du financement des organismes et des corporations

**2011 : Gouvernance Mythes et réalités – Trousse de présentation de l'organisme
Coordonner une activité spéciale – Mise en forme d'un journal de bord**

Activités récurrentes

- Révision des modalités et des conditions d'application au programme
- Révision formulaire de demande d'aide financière
- Bonification des outils pour présenter une demande
- Mise à jour d'une bibliothèque pour le soutien aux promoteurs
- Développer les documents pour accès informatiques

2012 : Révision de la grille d'analyse des projets

Pacte rural

INFORMATION ET REDDITION DE COMPTE À LA POPULATION

Plusieurs interventions médiatiques ont permis la diffusion des réalisations du Pacte rural au grand public.

Envois électroniques, revues et bulletins d'information, publications site internet, parution dans les journaux, documents diffusés dans les présentoirs ruraux, certificats d'octroi des aides financières sur les lieux de projet, la réalisation de quelques émissions radiophoniques et une activité majeure de Café-rencontre pour annoncer non seulement les projets, mais aussi toutes les réalisations depuis 2003 pour la MRC de Sept-Rivières.

Activités de communication

- **Bulletin annuel d'information**

La rédaction de ce bulletin annuel sert de reddition de compte au grand public annonçant les projets acceptés au cours de l'année. De plus, il présente des tableaux des investissements pour chaque localité et quelques rapports statistiques. Il paraît au mois de mai de chaque année.

(Version finale à compléter en 2012)

Portrait de la vie rurale évoque en titre un regard sur notre ruralité. Cette revue spéciale d'information est réalisée pour mieux comprendre la dynamique sur le territoire rural de la MRC de Sept-Rivières. En plus de faire ressortir les aspects liés à la Politique nationale de la ruralité, la revue présente chacune des localités afin d'imprégner les lecteurs des changements qu'ont vécus ses villages d'autrefois, aujourd'hui annexés aux municipalités de Port-Cartier et Sept-Îles.

« Entendre parler de ruralité », la faire connaître!

- **Rural Expresssss**

Exclusivement par courrier électronique

Un petit bloc mémo pour transmettre des informations spontanées et des messages ponctuels concernant les différentes opportunités de subventions disponibles et les références de dates de tombée. Également, des petits clins d'œil pour transmettre des informations qui sont intéressantes à partager

- **Site internet de la MRC de Sept-Rivières**

Un portail riche en information et en documentation. Nous avons intégré un volet Pacte rural pour accéder facilement et rapidement aux outils concernant l'aide financière mais également au descriptif des activités de la Politique nationale de la ruralité.

Notre site web: www.mrc.septrivieres.qc.ca

- **Présentoirs fixes muraux**

L'acquisition de présentoirs en plexiglass transparents avec bandelette frontale identifiant « *La MRC de Sept-Rivières vous informe* » incluant l'adresse du nouveau site web, accueille différentes brochures :

- **Certificat des aides financières**

Un certificat est délivré aux organismes qui reçoivent une contribution financière qui présente le projet soutenu et l'aide accordée. Nous invitons les promoteurs de projet à afficher cette signature sur le lieu de réalisation du projet pour accentuer la signature de la Politique nationale de la ruralité.

- **ACTIVITÉS MÉDIATIQUES**

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

Tous les intervenants impliqués dans le développement des communautés sont sollicités à différentes occasions. La création des salons-café est une action concrète pour atteindre cet objectif.

SADC – Emploi-Québec – MDEI – CLD de Sept-Rivières – Tourisme Sept-Îles – Conseil de bande- MAPAQ, CATECN, ASEJSI, CDE Port-Cartier, CACN, CEE CN, Port de Sept-Îles, Corporation de développement Sept-Îles, CJE, Fief, Mamit-Innuat, Chambre de commerce, Services Québec, Investissement Québec, Corpex, Tourisme Duplessis, Fonds régional FTQ, CRÉ Côte-Nord, UQAC, DEC Canada ainsi que tous les directeurs généraux du bureau administratif du Conseil de bande.

MODALITES DE GESTION

MODALITÉS ET CONDITIONS D'APPLICATION

**MRC de Sept-Rivières - Aides financières
2012-2013-2014**

La Politique nationale de la ruralité vise à faciliter et à mieux soutenir le développement des communautés et des territoires ruraux ainsi qu'à améliorer leur capacité de prendre en charge leur développement. Le programme vise de par ses orientations stratégiques à :

- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire
- Assurer la pérennité des communautés rurales
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques

Les enjeux et champs d'intervention de la PNR

Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées, la mise en valeur du potentiel des communautés rurales, la recherche de modèles propres au milieu rural, une contribution au développement durable, une réponse à la mondialisation des marchés. Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales, le soutien aux territoires dévitalisés et la notion de projet de territoire.

Les organismes admissibles

Les organismes à but non lucratif et incorporé, les coopératives non financière, les organismes des réseaux d'éducation, de la santé et des services sociaux, les organismes de culture, de patrimoine, touristiques et de l'environnement, les municipalités, les conseils de bande, les organismes municipaux et MRC.

Les localités admissibles

Port-Cartier (secteur Pentecôte), Port-Cartier, Sept-Îles (secteur Gallix et Moisie), Uashat mak Mani-Utenam, TNO Rivière Nipissis et Lac-Walker.

Les dépenses admissibles

Les traitements et les salaires des employés, des stagiaires et autres employés assimilés, incluant les charges sociales de l'employeur et les avantages sociaux. Les coûts d'honoraires professionnels. Les dépenses en capital pour des biens, tels que terrains, bâtisses, équipements, machineries, matériels roulants, pour des frais d'incorporation et toute autre dépense de même nature. Les besoins de fonds de roulement calculés pour la première année d'opération. Les autres coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation des projets.

Restrictions aux dépenses admissibles

Les dépenses allouées à la réalisation de projet qui sont antérieures à la signature du protocole d'entente ne sont pas admissibles. L'aide financière consentie ne peut servir au financement de la dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé. Les dépenses sont calculées sur une base nette selon les modalités de remboursement de la TPS et de la TVQ de chaque organisme. Le traitement des salaires des employés réguliers ne seront pas pris en compte dans les dépenses admissibles. Les salaires devront créer ou consolider un emploi.

Exclus

Les dépenses associées aux domaines suivants : les infrastructures, les services, les travaux sur les sites d'enfouissement et de traitement des déchets, les travaux ou les opérations courantes pouvant être financés par les budgets municipaux ou par des programmes gouvernementaux liés aux travaux d'aqueducs, d'égouts et de voirie ainsi qu'aux services d'incendie et de sécurité.

Analyse des projets

L'agent de développement rural procède à une première analyse de votre dossier pour s'assurer de la conformité au programme. Il est ensuite soumis à un comité d'analyse qui recommande les projets les plus structurants. La décision finale motivée par les objectifs du Pacte rural est rendue par le Conseil de la MRC selon un calendrier annuel prédéfini.

Gestion budgétaire

L'enveloppe budgétaire annuelle 2012-2013-2014 sera gérée en **3 parties distinctes** mais toujours en préconisant des projets structurants et durables dans sa philosophie de développement de territoire, peu importe la rétribution.

Pacte rural – fonds projet de territoire – fonds spécial des localités rurales

Projet de territoire

Les projets dits de territoire doivent inclure 3 localités rurales. La contribution complémentaire est de bonifier, en pourcentage, l'investissement de l'organisme promoteur jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par projet. Pour investir le plafond de 15 000 \$ supplémentaire, l'organisme doit faire une mise de fonds de 25 000 \$ dans son projet. L'organisme peut donc bénéficier d'une aide financière supplémentaire de 60 % de sa mise de fonds initiale. C'est la mise de fonds de l'organisme qui détermine l'ajout pour le projet de territoire.

Exemple de mise de fonds et référence du supplément au projet

Mise de fonds de l'organisme	2 000	7 000	12 000	20 000	25 000
Bonus de 60 % du Pacte rural	1 200	4 200	7 200	12 000	15 000

Exemple de scénario de financement pour un projet de territoire

Coût total du projet		75 600 \$
Mise de fonds de l'organisme promoteur	22 %	16 500 \$
Demande au Pacte rural (maximum 20 000)	26 %	20 000 \$
Organisme la choucroute écolière	39 %	29 200 \$
Supplément projet de territoire 60 % de la mise de fonds promoteur		13 %
Montant contribution promoteur : 16 500 X multipliez par 60 %		9 900 \$
		100 %
		75 600 \$

Dans la mesure où un projet subit des modifications dans la demande initiale de financement et que la somme accordée ne correspond pas à la demande, le promoteur peut toujours réviser son plan de financement et son coût de projet. S'il modifie sa mise de fonds, la participation supplémentaire sera également ajustée. Toutefois, la mise de fonds de l'organisme doit demeurer à 20 % ou 50 % selon le type de l'organisme ou de projet et de la contribution du coût total du projet pour répondre aux conditions et modalités du programme.

Secteurs dévitalisés

Dans la MRC de Sept-Rivières, aucun secteur n'est reconnu par le MAMROT comme étant dévitalisé. Toutefois, le Conseil de la MRC de Sept-Rivières reconnaît que les localités suivantes sont considérées comme dévitalisées :

- Rivière-Pentecôte
- Rivière Nipissis, TNO / Lac Walker
- Uashat mak Mani-Utenam

À l'analyse du projet, cet aspect est considéré par l'ajout de pointage dans l'évaluation.

De plus, dans l'application du nouveau fonds spécial des localités rurales, une bonification d'enveloppe a été attribuée pour chaque localité dévitalisée.

MODALITÉS D'APPLICATION

Le Pacte rural est un outil servant à intensifier et à renouveler l'acquisition des savoirs et des compétences dans les collectivités et à identifier et à expérimenter des pistes de développement inédites ou des solutions originales aux diverses situations rurales.

Le Pacte rural offre un cadre et des ressources pour mieux initier, implanter, soutenir et consolider les démarches de développement local des communautés rurales. Son utilisation doit répondre aux grands principes et objectifs de la politique nationale de la ruralité et aux critères mis en place par la MRC de Sept-Rivières.

Pacte rural Enveloppe globale : 475 000 \$		Projet de territoire Enveloppe globale : 100 000 \$		Fonds spécial des localités Enveloppe globale : 446 355 \$	
Les champs d'intervention prioritaires sont pour ce volet :		Un projet dit de territoire doit réunir 3 localités rurales sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières pour être admissible au fonds « projet de territoire ».		Renforcer l'autonomie du milieu rural dans son développement et stimuler la réalisation de projets qui auront une influence sur le développement de la collectivité.	
Animation du milieu, développement local, environnement et mise en valeur du potentiel humain.				Démarche communautaire	
Mise de fonds du porteur de projet					
20 %	Organismes à but non lucratif, coopératives non financière	20 %	Organismes à but non lucratif, coopératives non financière	Les initiatives peuvent être soutenues à 100 %.	
50 %	Conseil de bande, municipalités, organismes municipaux et MRC Tout projet de rénovation	50 %	Conseil de bande, municipalités, organismes municipaux et MRC Tout projet de rénovation		
Aide maximale : 20 000 \$		Les initiatives débordant du cadre local pourront bénéficier d'une aide complémentaire de 60 % de la mise de fonds du promoteur jusqu'à concurrence de 15 000 \$.		Enveloppe subdivisée par localité. Le tableau des aides réparties est disponible sur le site web de la MRC. Chaque localité doit engager ses fonds avant le 31 décembre 2012 par un ou plusieurs projets.	

Conditions particulières		
(Tous les projets doivent être terminés avant le 31 mars 2014)		
12 mois pour la réalisation suivant la signature du protocole.	12 mois pour la réalisation suivant la signature du protocole.	De 12 à 24 mois pour la réalisation suivant la signature du protocole. Les projets doivent être priorités par le milieu et doit répondre à un besoin exprimé par le milieu ressortant d'un comité consultatif spécial mis en place ou d'une consultation citoyenne ou faire partie d'une stratégie de développement d'une Politique existante : Familiale, culturelle, environnementale.
Dans la mise en œuvre voici les enjeux prioritaires		
Permettant de créer des partenariats solides entres les organismes, le maintien de services de proximité, la valorisation de nouveaux créneaux, d'activités économiques, implantation d'activités génératrices d'emplois, soutien aux projets intergénérationnels.	Transport collectif, maintien des écoles de village, accueil de nouveaux arrivants, formation aux organismes communautaires, protection et mise en valeur du patrimoine, nettoyage environnemental, sensibilisation de la population face à la protection du littoral, consolidation du réseau de sentiers de véhicules hors routes et installation d'un réseau internet haute vitesse dans les communautés rurales.	Projets structurants, durables et projet mobilisateur au sein de la population. Impact sur le bien-être et la qualité de vie des citoyens. Amélioration des services essentiels à la population. Amélioration de l'environnement de la localité.

Fonds spécial des localités rurales – attribution des enveloppes par localité

Mise en place d'un fonds spécial des localités rurales en janvier 2012

Offrir un cadre et des ressources pour mieux initier, implanter, soutenir et consolider les démarches de développement local des communautés rurales. Son utilisation doit répondre aux grands principes et objectifs de la Politique nationale de la ruralité.

Les objectifs complémentaires

Susciter la mobilisation du milieu

Renforcer l'autonomie du milieu rural dans son développement

Stimuler la réalisation de projets structurants qui auront une influence sur le développement de la collectivité.

Implique une démarche communautaire

Les critères

- Projets structurants et durables
- Projets mobilisateur au sein de la population
- Impact sur le bien-être et la qualité de vie des citoyens
- Amélioration des services essentiels à la population
- Amélioration de l'environnement de la localité

Mise de fonds du porteur du projet

Les initiatives peuvent être soutenues à 100 %

Le promoteur de projets peut être un comité consultatif composé de plusieurs partenaires et citoyens ou tout autre organisme reconnu.

Chaque localité doit engager ses fonds avant le 31 décembre 2012 par un ou plusieurs projets.

Conditions particulières

Tous les projets doivent être terminés avant le 31 mars 2014

La réalisation du projet peut s'échelonner entre 12 à 24 mois suivant la signature du protocole

Les projets doivent être priorisés par le milieu et doivent répondre à un besoin exprimé par le milieu ressortant d'un comité consultatif spécial mis en place ou d'une consultation citoyenne ou faire partie d'une stratégie de développement ou faire partie d'une Politique existante : familiale, culturelle, environnementale, etc.

Les dates de tombée

En 2012 : 31 janvier, 31 mars et 31 août / En 2013 : 31 janvier et 31 mars

« Fonds spécial des localités rurales » 2012-2014 Localités admissibles	Enveloppe locale	Localités dévitalisées reconnues dans le plan de travail 2007-2014	Fonds spécial 446 355 \$
Lac Walker	70 000 \$	8 785 \$	78 785,00 \$
Uashat- Maliotenam	70 000 \$	8 785 \$	78 785,00 \$
Port-Cartier	70 000 \$	0,00 \$	70 000,00 \$
Pentecôte	70 000 \$	8 785 \$	78 785,00 \$
Gallix	70 000 \$	0,00 \$	70,000 \$
Moisie	70 000 \$	0,00 \$	70 000,00 \$
Total	420 000 \$	26 355,00 \$	446 355 \$

Enveloppe budgétaire

Répartition de l'enveloppe de la MRC de Sept-Rivières					
Enveloppe disponible (2007-2014)				1 597 228 \$	
Montant réel versé en 2008				(140 731,55)	
Montant réel versé en 2009				(188 250,22)	
Montant réel versé en 2010				(171 056,75)	
Montant engagé en 2011				(172 404,00)	
Solde au 31 décembre 2011				924 785,48 \$	
Enveloppe		Régulière	Territoire	Fonds spécial	
		2012-2014	2012-2014	2012-2014	
31 janvier	2012	200 000 \$	100 000 \$	446 357 \$	
31 mars	2012				
31 août	2012				
31 janvier	2013	178 429 \$			
31 mars	2013				
		378 429 \$	100 000 \$	446 357 \$	924 786 \$
		41 %	11 %	48 %	100 %

Appel de projets et dates de tombée

PÉRIODE D'ANALYSE DES PROJETS

Le comité de recommandations se réunit 3 fois dans une année pour procéder à des sessions d'analyse de projets reçus. Toutefois, le comité peut tenir une session spéciale si la situation l'exige. Seuls les projets complets et analysés par l'agente de développement rural seront déposés au comité de recommandations. Tous les documents requis au projet devront être soumis à la date de dépôt

Le calendrier annuel consigne 3 périodes spécifiques

Réception des projets en continu
Trois sessions d'analyse par année pour recommandations
Calendrier 2011-2014

	Dossiers complétés pour analyse	Période d'analyse des projets	Décision du Conseil de la MRC	Début possible du projet
2012	31-janv	février	mi-mars	début avril
2012	31-mars	avril	mi-mai	début juin
2012	31-août	septembre	mi-octobre	début nov.

2013	31-janv	février	mi-mars	début avril
2013	31-mars	avril	mi-mai	début juin

Analyse de projets

Étape 1

Une première étape d'analyse du dossier est effectuée par l'agente de développement rural pour s'assurer que le projet déposé est conforme aux règles et modalités d'attribution des aides consenties. Une grille d'évaluation avec annotation est complétée afin de poursuivre à l'étape 2 de priorisation du dossier.

L'évaluation des dossiers porte sur les considérants suivants :

- La concordance avec les orientations de la Politique nationale de la ruralité
- L'application d'un des champs d'interventions prioritaires
- La faisabilité du projet
- Les enjeux pour le milieu
- Les clientèles touchées par le projet

Étape 2

La deuxième partie est confiée à un comité de recommandations mis en place par la MRC de Sept-Rivières. Ce comité a pour mandat d'analyser l'ensemble des projets admissibles, de définir les projets les plus structurants et de formuler des recommandations auprès du Conseil de la MRC de Sept-Rivières quant à l'opportunité de leur attribuer une aide financière.

Étape 3

La décision finale motivée par les objectifs du Pacte rural sera rendue par le Conseil de la MRC de Sept-Rivières selon le calendrier annuel.

Nature de l'aide et détermination du montant et des modalités de versements

Le montant de l'aide financière sera déterminé par le Conseil de la MRC et versé sous forme de subventions. Les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC et l'organisme admissible. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

Comité de recommandations

L'agente de développement rural agit à titre d'animatrice au sein du comité de recommandations. Elle accompagne chaque membre dans l'exercice de ses fonctions. L'exercice d'analyse est efficace, professionnel et respecte l'effet disponibilité des membres impliqués.

ÉTAPE 1

Présentation de la Politique nationale de la ruralité aux nouveaux venus (rencontres privées)

Envoi par courriel de la présentation Power Point pour rafraîchissement à tous les membres du comité

- Présentation de la Politique
- Plan de travail de la MRC de Sept-Rivières 2011
- Plan de travail de la MRC 2007-2014

Envoi par courriel Informations complémentaires et nouveautés.

ÉTAPE 2

Rencontre des membres du comité. Une session de travail pour présenter la nouvelle procédure et déposer le document de travail et la fiche de priorisation. La fiche priorisation contient tous les projets regroupés par champs d'interventions, par secteurs et elle identifie la clientèle cible, les coûts de projet et les demandes financières et présente à proprement dit le projet dans son ensemble.

Le document de travail remis au membre du comité

Partie 1 : Documents de références reliés à la Politique nationale de la ruralité et outils références

- Cardex du comité
- Procédurier
- Document CR-2010 : objectifs, code d'éthique du comité et mandat du comité
- Documents statistiques des projets antérieurs – Une liste des projets réalisés
- Documents statistiques des subventions
- Rappel des enjeux et champs d'interventions prioritaires de la Politique nationale de la ruralité
- Rappel des enjeux ciblés par la MRC de Sept-Rivières
- Rappel des champs d'interventions prioritaires de la MRC de Sept-Rivières
- Rappel des priorités quant aux projets de territoire
- Rappel sur la recherche de modèles propres au milieu rural
- Rappel sur le défi du développement durable

Partie 2 : Documents de références pour analyse des projets

- Fiche mémoire des projets : référence rapide pour analyse
- Classement des projets par priorité d'analyse
- Classement des projets par type de réalisation
- Classement des projets par type de clientèle

Partie 3 : Documents d'étude et fiches résultats

Fiches projets individuelles et détaillées incluant la fiche analyse du dossier ainsi que son résultat; cette fiche permet l'annotation de commentaires et de recommandations pour chaque projet.

Suite au dépôt de ce document, les membres du comité sont appelés à procéder à une étude individuelle et confidentielle. L'objectif est de permettre à chaque membre de se faire une idée concrète du projet, de noter des informations sans autre influence et de se faire une tête avec la dimension enseignée sur la Politique nationale de la ruralité.

La vue d'ensemble des projets soumis sont regroupés dans la fiche analyse et chacun des membres doit faire suivre auprès de l'agente rurale ses priorisations personnelles en fonction de sa propre évaluation.

Le temps pour étude personnelle à leur disposition est de 3 à 5 jours selon le nombre de dossiers reçus. La réception de la fiche évaluation est cumulée par l'agente rurale pour faire ressortir les projets qui ont l'assentiment du comité et les autres qui nécessiteront des ajouts d'informations et d'échanges commentaires.

Une grille financière des coûts de projet est incluse dans la présentation de projet.

ÉTAPE 3

Tous les membres du comité ont en main le cumulatif des évaluations sans connaître qui priorisera les projets. Les projets qui obtiennent l'aval du comité sont passés en revue pour annotation de commentaires et recommandations. L'agente rurale confine ses informations dans un mémoire pour son suivi ultérieur. La suite des projets qui demandent plus d'investigation se poursuit en échanges et discussions.

Une fois le tour de table complété et les discussions consignées, un nouveau vote est demandé pour prioriser les projets en fonction des nouvelles données. L'agente rurale compile les informations pour les retransmettre en ordre de priorités.

La liste des projets priorisés ainsi que les montants de subvention à accorder sont prêts à être déposés auprès du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

L'exercice a nécessité

- Une demi-journée de rencontre pour explication des documents et présentation des projets
- Une période d'analyse individuelle et confidentielle
- Une session de travail d'une journée pour prioriser les dossiers et procéder à la recommandation financière

Le tout s'est déroulé sur une période d'une semaine.

Pour permettre un exercice aussi concis et professionnel, l'agente rurale doit faire un travail d'accompagnement serré auprès des promoteurs pour connaître les dossiers en profondeur afin de répondre aux questions des membres du comité.

Le comité de recommandations est formé de 9 représentants :

- Le directeur général de la MRC de Sept-Rivières
- Le directeur général du CLD de Sept-Rivières
- 2 élus de la Ville de Port-Cartier
- 2 élus de la Ville de Sept-Îles
- 1 représentant du Conseil de bande
- 2 représentants des champs d'interventions prioritaires

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Le rôle premier de l'agente de développement est d'assurer la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité. Elle contribue également à dynamiser les territoires ruraux en créant des synergies entre les développeurs, partenaires, promoteurs de projets et citoyens.

Rôles et responsabilités

- Accompagnement des collectivités
- Animation et mobilisation des territoires
- Conseiller technique auprès des organismes porteurs de projets
- Coordination de comités locaux
- Gestion du programme du Pacte rural
- Coordination du comité de recommandation du Pacte rural

Une agente de développement exerce sa fonction de manière permanente. Les promoteurs bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien constants dans l'élaboration de leur projet. Les communautés rurales sont parfumées de campagnes d'information, de présentation de la politique et du programme d'aide financière. L'ensemble des activités réalisées sur le territoire accentue les liens de confiance et la chimie est intéressante entre les promoteurs et la ressource dédiée à la ruralité.

Activités de formation pour l'agente : 67,5 heures

- Médias sociaux
- Tables des agentes de la Côte-Nord
- Formation nationale des agentes
- Escal

Activités de consultation et de mobilisation des milieux

- 12 activités touchant les secteurs de Pentecôte, Port-Cartier, Sept-Îles, Moisie

Activités d'analyse, d'étude des projets, accompagnement du comité de recommandations, rencontre du Conseil de la MRC et les élus

- 12 périodes dédiées aux fonctions d'acceptation des projets (date de tombée : 31 janvier/31 mars/31 août)

Rencontres personnalisées avec des promoteurs pour assistance démarrage projet

- 15 rencontres spécifiques et complémentaires de développement de projets / rencontre de soutien au rencontre habituelle offerte au promoteur

Activités de formation

- Formation aux organismes 4 jours (Port-Cartier et Sept-Îles) Gouvernance et coordonner une activité spéciale

Activités d'information (soirée d'information et table de rencontres partenaires)

- Tournée du territoire pour explication du nouveau fonds spécial des localités rurales (6 événements)

Activités

Rencontres d'équipe, recherche et analyse, gestion de programmes d'aides financières, rédaction bulletin d'information, rapport de compilation et statistiques, reddition de compte, publication de revue spéciale, suivi budgétaire, réalisation de formulaire, visite terrain des projets et assistance promoteur.

Soutien > Démarche tournée de consultation SRQ / Rédaction d'un document de suivi sondage promoteurs, partenaires et élus.

RÉSULTATS ATTENDUS

L'année 2012 souligne l'implantation d'un nouveau fonds spécial des localités rurales.

Le désir d'accentuer l'implication citoyenne dans les localités rurales passe par la mise en place du nouveau fonds spécial des localités rurales. En plus d'obtenir nos références habituelles, nous porterons une attention particulière à cette nouvelle application pour évaluer les éléments porteurs de changement et d'amélioration afin de moduler et adapter une version à la perspective d'une 3^{ième} génération.

La reddition de compte auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire permet de faire un portrait des résultats qualitatifs et quantitatifs de l'ensemble des projets réalisés en cours d'année. Ces données sont des indicateurs incontournables et sont retransmis également à la population.

2012 et 2013 sera consacrées à l'analyse des résultats, aux succès et aux coups de cœur aux différentes notions qui pourraient faire grandir davantage les milieux ruraux.

CONCLUSION

Depuis le tout début du Pacte rural, la MRC de Sept-Rivières met à profit ses expériences et bonifie ses actions pour assurer la bonne marche des activités. Les pratiques actuelles contribuent grandement à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de la ruralité. Nous sommes heureux de mettre à la disposition des promoteurs plusieurs outils et service d'accompagnement.

Nous avons déployé plusieurs énergies pour contribuer à la diffusion d'information et connaissances, nous considérons efficace notre modèle de gestion, nous avons des élus à l'écoute de la ruralité, des intervenants et des comités agréables à côtoyer et à travailler.

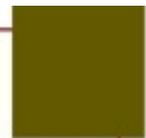
La 3^{ième} génération reviendrait avec le même profil que nous en serions très heureux afin de renforcer les actions actuelles et de mettre en évidence les bons résultats.

Pacte rural

Rapport annuel d'activités du Pacte rural

Sept-Rivières

2011



Section 1 - La reddition qualitative

1) La démarche de mobilisation et d'animation

A) Actions de mobilisation des milieux ruraux à l'échelle du territoire de la MRC au cours de la dernière année

- 1 - Activité de mobilisation annuelle en janvier 2011 afin de réunir tous les promoteurs, intervenants, élus et comités de travail pour présenter les projets réalisés en cours d'année et faire un bilan de mi-parcours de la 2^{ième} génération.

B) Actions de mobilisation des milieux ruraux à l'échelle de chacune des municipalités rurales de la MRC au cours de la dernière année

- 1 - Chaque localité a été visitée, rencontrée, informée et animée par différentes rencontres. Plus d'une vingtaine de rencontres réparties dans chaque localité.
- 2 - La mise en place d'un fonds spécial des localités rurales
- 3 - Réalisation d'une formation 4 ateliers pour les administrateurs des organismes, "Gouvernance" Mythes et réalités "Gouvernance" Présentation de l'organisme, "Coordonner une activité spéciale" Professionnalisme et mise en forme d'un journal de bord.

C) Actions de mobilisation s'adressant spécifiquement aux municipalités rurales dévitalisées au cours de la dernière année

- 1 - Consultation spécifique invitation générale à la population, priorisation des secteurs d'activités et préoccupations du milieu
- 2 - Rassembler tous les promoteurs, partenaires et intervenants du milieu pour discuter de l'application d'un nouveau fonds spécial des localités rurales
- 3 - Mise en place d'un comité ambassadeurs générationnels pour échanger sur les besoins du milieu
- 4 - Consultation spécifique, atelier et mini forum activité jeunesse école primaire

D) Moyens mis en œuvre pour assurer le renouvellement de la participation citoyenne et la continuité de cette participation au cours de la dernière année

- 1 - La mise en place d'un fonds spécial des localités rurales a nécessité une présentation dans chaque localité. Le but premier étant de rejoindre le citoyen et l'inviter à s'impliquer dans sa





communauté.

E) Leçons particulières à tirer ou correctifs à apporter en ce qui concerne les actions de mobilisation et d'animation

- 1 - L'année 2011 a été riche en rencontres d'information et en échanges avec les différents acteurs de la ruralité. Maintenir une activité annuelle est plus profitable qu'une grande consultation au 2 ou 3 ans.

2) Structure organisationnelle

A) Mise en œuvre générale

Grandes composantes de la structure de gestion du Pacte

La gestion du Pacte rural est faite par la MRC de Sept-Rivières. Une agente de développement oeuvre aux différentes activités liées à la ruralité. Un comité de recommandations et le Conseil de la MRC sont également impliqués à différents niveaux.

B) Administration des demandes financières

Responsable de la réception des demandes

L'agente de développement reçoit les projets, accompagne les promoteurs et s'assure que le dossier est complet.

Responsable de l'analyse des demandes

Première étape réalisée par l'agente de développement, analyse des documents, analyse financière du projet, complète une grille d'analyse pour identifier le niveau de priorité. Une fiche synthèse est transmise à un comité pour analyse des projets.

Responsable de la recommandation relatives au projet

Un comité de recommandations formé de 9 représentations reçoit les projets, procède à une analyse personnelle et à une analyse de groupe pour ensuite déposer les recommandations d'acceptation, de refus ou de report incluant le montant de l'aide.

Responsable de l'approbation des projets

Au final c'est le conseil de la MRC qui approuve les projets et identifie les aides financières à attribuer aux promoteurs. Cette décision est adoptée par résolution lors d'une séance publique.

C) Leçons ou correctifs à apporter à la structure de gestion

- 1 - Nous avons un processus extrêmement efficace, transparent, confidentiel et très apprécié des membres qui siège sur le comité.



3) Les enjeux et les champs d'interventions prioritaires

A) Enjeux et champs prioritaires identifiés dans la PNR2 qui ont été retenus

- 1 - Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées
- 2 - La mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales
- 3 - La recherche de modèles propres au milieu rural
- 4 - Une contribution au développement durable
- 5 - Une réponse à la mondialisation des marchés
- 6 - Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales

Autres enjeux et champs prioritaires propres à la MRC

Le soutien aux territoires dévitalisés, des partenariats solides entre les organismes et les communautés rurales et urbaines, le maintien des services de proximité, la valorisation de nouveaux créneaux et soutien aux projets intergénérationnels.

4) L'Information et la reddition de comptes à la population

A) Activités de communications et de reddition de comptes effectuées au niveau de la MRC au cours de la dernière année

- 1 - Bulletin annuel d'information regroupant tous les projets acceptés.
Réalisation d'une revue spécifique pour chaque tombée de projets
Annonce des projets sur le site internet de la MRC de Sept-Rivières
- 2 - Adoption des projets en session publique du conseil, suivi médiatique, parution site internet, communiqué médias, publication des les journaux et revue électronique "Rural express"
- 3 - Activité protocolaire annuelle et remise de certificat à tous les promoteurs de projets combinée à une rencontre d'information.

B) Activités de communication et de reddition de comptes effectuées à l'échelle de chacune des municipalités rurales de la MRC au cours de la dernière année

- 1 - Réseau de distribution: Présentoirs locaux / documentation, Bulletin d'information, revue spéciale et adresse du site internet

C) Leçons particulières à tirer ou correctifs à apporter en ce qui concerne les actions de mobilisation et d'animation

Rien de particulier





5) Les modalités de l'affectation budgétaire

A) Réception et acceptation des projets

Comment se fait la réception et l'acceptation des projets

À date fixe

B) Répartition des enveloppes

Comment se fait la répartition des enveloppes

Une partie réservée à la MRC et une partie divisée entre les municipalités

C) Leçons particulières à tirer ou correctifs à apporter en ce qui concerne l'affectation

- 1 - Répartition de l'enveloppe 2011-2012-2013-2014
 - 46 %(enveloppe globale)
 - 10 %(enveloppe projet de territoire)
 - 44 % (Fonds spécial des localités rurales)

6) Les actions territoriales

A) Moyens mis en œuvre pour favoriser le développement de projet de territoire au cours de la dernière année

- 1 - Un projet de territoire peut bénéficier d'une aide financière complémentaire de 60 % de la mise de fonds du promoteur jusqu'à une concurrence de 15 000 \$ par projet.

Proportion de l'enveloppe réservée pour les projets de 10 %

Nombre de projet de territoire soutenus au cours de la dernière 1

B) Leçons particulières à tirer ou correctifs à apporter en ce qui concerne les actions

- 1 - En 2011, il y a eu un projet de territoire. Nous amorçons l'année 2012 et nous avons 3 projets de territoire. Chaque année est très différente.





7) Les groupes cibles

A) Actions particulières menées pour les territoires en difficulté au cours de la dernière

- 1 - Sur l'enveloppe attribuée en 2011 (172 404\$) 6 projets ont été réalisés dans les localités reconnues par notre plan de travail comme étant dévitalisées. 3 projets à Pentecôte et 3 projets dans les communautés autochtones.

Proportion de l'enveloppe réservée pour les territoires en 38 %

B) Actions menées particulièrement pour les jeunes du territoire au cours de la dernière

- 1 - 4 projets pour un investissement total du Pacte rural de 57 661 \$

Proportion de l'enveloppe réservée pour les jeunes 33 %

C) Actions menées particulièrement pour les familles du territoire au cours de la dernière

- 1 - 5 projets totalisant des investissements du Pacte rural de 59 495 \$ touchant des projets en ateliers préscolaires, aménagement de parcs multifonctionnels, activités culturelles et environnementales.

Proportion de l'enveloppe réservée pour les familles 35 %

D) Actions menées particulièrement pour les aînés du territoire au cours de la dernière

- 1 - Un projet pour le Club de l'Âge d'or de Rivière-Pentecôte concernant l'ajout d'équipement pour la climatisation. Cette salle sert également à toute la communauté.

Proportion de l'enveloppe réservée pour les aînés 11 %

E) Actions menées particulièrement auprès d'un autre << groupe cible >> au cours de la dernière année

- 1 - Centre innu Ishukueu (centre des femmes autochtones) soutien pour l'acquisition d'équipements pour développer un service de traiteur et d'une friperie

Nom du << groupe cible >> Femmes autochtones





Proportion de l'enveloppe réservée pour ce << groupe cible

8 %

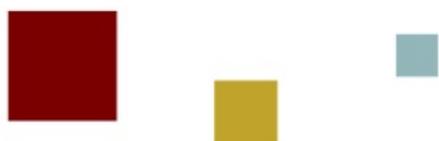
F) Leçons particulières à tirer ou correctifs à apporter en ce qui concerne les << groupes

Rien de particulier

8) L'identification des résultats attendus

A) Indicateurs de résultats identifiés par la MRC, en plus des indicateurs de résultat exigés dans la Politique

Aucun autre indicateur





Section 2 - Les bons coups, les contraintes et autres considérations

1) Les bons coups

A) Réalisation (le bon coup) la plus significative dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural au cours de la dernière année

Réalisation : La réalisation d'un jardin de permaculture

Description :

Mise en place un jardin communautaire de permaculture visant des aménagements écologiques, socialement équitables et économiquement viables. Il privilégie le recyclage et la réutilisation des intrants. C'est un lieu de rencontre et d'entraide.

Cette réussite est attribuée à:

L'activité contribue au bien être des gens, encourage les saines habitudes de vie et est accessible à tout groupe d'âge et tout type de clientèle. Projet mené par le centre de bénévolat avec beaucoup de professionnaliste et de partenariats solides

2) Contraintes

A) Contraintes particulières rencontrées dans la mise en œuvre du pacte rural

Rien de particulier

B) Moyens mis en place pour pallier aux contraintes

Rien de particulier

3) Autres considérations apportées par la MRC

A) Autre information pertinente

La formation annuelle des agents présentée par SRQ devrait-être réalisée aux 2 ans et donner des moyens à nos répondants du MAMROT pour financer nos activités de formation spécifique lors de nos tables régionales des agentes de la Côte-Nord.



Section 3 - Les agents de développement rural

1) Les agents de développement rural

A) Agents de développement rural subventionnés et non subventionnés

Nombre d'agents de développement rural subventionnés par la mesure du MAMR au service de la MRC au cours de la dernière année (0-1-2-3)

1

Nombre de mois pendant lesquels l'agent subventionné par la mesure a été en poste (0-12)

Agent 1: 12

Budget global (incluant la subvention du MAMR) que la MRC consacre au(x) poste(s) d'agent de développement rural (budget qui couvre les salaires, les frais de fonctionnement et les frais d'administration) au cours de la dernière année

69 980,00 \$

Nombre d'agents de développement rural non subventionnés par la mesure du MAMR au service de la MRC au cours de la dernière année

0

B) Principaux moyens (5 maximum) utilisés par le ou les agents de développement rural pour favoriser l'émergence de projets ou d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique ou communautaire

- 1 - Rencontres privées avec les promoteurs, visite terrain pour évaluation des besoins et accompagnement dans leur développement.
- 2 - Activité de mobilisation, café rencontre des partenaires, rencontres et soirées d'informations, regroupement d'internevents et d'organismes, ateliers de groupe de travail par localité rurale
- 3 - "Tout médium de communication"
Envoi de courriels "rural express", revue des projets, appels de projets, site internet de la MRC, présentoirs locaux, publication médias, chroniques radiophoniques, communiqués de presse

C) Principales actions (5 maximum) entreprises par le ou les agents de développement rural afin d'améliorer la connaissance du territoire couvert par le Pacte rural

- 1 - Rédaction d'une revue "Portrait de la ruralité"



Diagnostic du territoire, recherche et compilation d'information. Collecte d'information auprès de l'aménagiste à la MRC

- 2 - Tableau référence statistiques des localités rurales, lecture de différents sites internet, lecture de différents bulletins d'information, journaux du milieu, se maintenir au fait de l'actualité
- 3 - Visite terrain, tournée annuelle, rencontre privée avec les élus, participation à différentes tables de consultation, assister différents comités pour des projets spécifiques
- 4 - Éphémérides des localités, lecture de cartographie, tableau référentiel des services actuels, de proximités, économiques et événementiels

D) Ressources professionnelles (aménagiste, analyste financier, etc.) qui ont contribué à la mise en œuvre du Pacte rural, outre l'agent rural

- 1 - Le directeur général, l'inspectrice, la secrétaire, la comptable, l'aménagiste et l'agente de développement durable.

Section 4 - La reddition quantitative

1) Mobilisation et partenariat

A) Information sur les comités ou groupes formels

Nom du comité ou du groupe	Comité de recommandations
Nature des mandats du comité ou du groupe	
1 - Consultatif	
2 - Analyse de projets	
Nombre de rencontres tenues au cours de l'année	6
Nombre de rencontres tenues avec les citoyens au cours de l'année	6
Nombre de rencontres sur une base territoriale de la MRC	6
Nombre de rencontres sur une base territoriale des municipalités	0

Composition du comité

Nombre total de membres du comité ou du groupe 9

Provenance des membres du comité ou du groupe

Secteur	Nombre de membres
Secteur municipal	4
Secteur économique	2
Secteur de la santé	0
Secteur de l'éducation	0
Secteur social et communautaire	2
Secteur de la culture	0
Citoyens à titre individuel	0
- Conseil de bande	1

La composition du comité ou du groupe s'établit comme suit:

Catégorie	Nombre de membres
Hommes	5
Femmes	4
Jeunes de 35 ans et moins	1
Autochtones	1

B) Information sur les comités locaux

Nom générique regroupant les comités :

Comité ambassadeurs générationnels

Nombre de comités locaux 1

Nombre moyen de rencontres d'un comité par année 4

Composition du comité

Nombre moyen de membres pour un comité 6

Proportion moyenne représentée par chacun des groupes suivants	Moins de 25%	25 à 50%	50% et plus
Citoyens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Représentants d'organisme du milieu	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Élus	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fonctionnaires municipaux	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C) Information sur les tables sectorielles

Il n'existe pas de tables sectorielles qui se sont impliquées au niveau de la mise en œuvre du Pacte rural

2) Mobilisations des élus

A) Mesurer la mobilisation des élus dans l'ensemble des activités du Pacte Rural

Nombre total de maires en exercice dans la MRC 2

Nombre total de conseillers en exercice dans la MRC 15

Activité	Nombre d'élus		
	Préfet	Maires	Conseillers
Participation à des activités liées à l'animation et à la consultation	1	1	4
Participation à des activités du Pacte rural au niveau local	1	1	7
Participation à des activités liées au Pacte rural au niveau de la MRC	1	1	4
Participation à des activités liées directement à la prise de décisions	1	1	1

3) Ressources humaines

A) Identifier les ressources humaines consacrées au Pacte rural

Catégorie de personnel	Temps consacré			
	Plus de 75%	De 25% à 75%	Moins de 25%	Total
Personnel encadrement (1)	0	0	1	1
Personnel professionnel (2)	1	0	1	2
Personnel de soutien (3)	0	0	2	2
Personnel des municipalités locales (4)	0	0	0	0

Notes : (1) Directeur général de la MRC, du CLD
(2) Agent de développement rural, aménagiste, analyste financier
(3) Technicien, secrétaire, réceptionniste
(4) Secrétaire-trésorier et autres employés des municipalités locales

4) Ressources financières

A) Identifier les ressources financières consacrées au Pacte rural

Les dépenses affectées à la mise en oeuvre du Pacte rural	Par la MRC (1)	Par le Pacte rural (2)	Par le CLD (3)
Masse salariale totale des ressources humaines affectées au Pacte rural (incluant le ou les agents ruraux)	32 308,00	26 529,00	0,00
Dépense de fonctionnement (papeterie, téléphone, déplacement, location de locaux, etc.)	11 143,00	0,00	0,00

Notes : (1) Dépenses imputées au budget de la MRC, excluant les sommes du
(2) Dépenses provenant de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural
(3) Dépenses provenant de l'enveloppe budgétaire du CLD